



COMMUNIQUE ESKOLIM

27/04/2026

SCOLA CORSA EN DANGER : Eskolim exige un sursaut de l'État pour assurer la pérennité de l'enseignement immersif.

Le réseau Eskolim se déclare très préoccupé par la situation de tension engendrée, en Corse, par le recours au Tribunal Administratif introduit par le préfet de Région quant à l'illégalité de la subvention accordée - à l'unanimité - par la CDC à Scola corsa. Couplé au refus d'une contractualisation généralisée (11 postes) de l'association, il équivaut à une potentielle cessation d'activité d'un réseau comptant aujourd'hui 5 écoles, 200 élèves et 34 employés.

Le financement de l'enseignement associatif ou privé par l'Etat et les collectivités publiques est pourtant, selon des modalités diverses, la règle générale dans toutes les régions. Quant à la contractualisation totale, ou quasi-généralisée, toutes les écoles privées en ont bénéficié en 1994. La Corse, région aux compétences accrues en termes de planification de politique linguistique, en train de négocier avec l'Etat une dévolution de compétences s'appuyant sur l'existence d'une « communauté historique et linguistique » serait-elle en deçà de statuts uniformément appliqués ? Cette perspective est tout simplement inenvisageable.

Eskolim réaffirme fermement son soutien total à Scola corsa et demande aux autorités de répondre favorablement aux demandes formulées par l'association :

- Retrait de la procédure juridique initiée
- Tenue d'une réunion entre services d'Etat, territoriaux, rectoraux et l'association afin de sécuriser définitivement le réseau Scola corsa
- Contractualisation des 11 postes telle qu'envisagée jusqu'à ces dernières semaines.

Sur ce dernier point, Eskolim interpelle le ministère de l'Education nationale. En effet, à travers le procès inique fait à Scola corsa, il y a lieu de se demander, après les déclarations intempestives de l'ancien ministre JM Blanquer, si l'on ne tente pas d'atteindre l'enseignement immersif associatif dans son ensemble. À ce jour, les renseignements dont dispose Eskolim laissent entendre que la dotation annuelle pour l'ensemble du réseau – soit près de 200 écoles en plein développement (ABCM pour l'alsacien, Calandreta pour l'occitan, Diwan pour le

breton, La Bressola pour le catalan, Seaska pour le basque et Scola Corsa pour le corse) - se résumerait à 9 postes !

Pour rappel, elle était d'une trentaine il y a encore 5 ans, puis s'est réduite comme peau de chagrin pour atteindre les 12 l'année dernière. La situation n'est plus acceptable.

L'argument opposé par le ministère est qu'il faut tenir compte de la régression de la démographique scolaire et de complexes péréquations avec d'autres réseaux privés. Soit, mais jusqu'à un certain point, pas celui du non-retour en tous cas !

Comme nous le réclamons depuis des années, la dotation du réseau immersif associatif doit être extraite du quota des écoles privées et disposer d'une ligne budgétaire propre. De surcroît, au vu de la situation en Corse, il apparaît impérieux de sécuriser définitivement le statut juridique de nos réseaux à travers un texte de loi reconnaissant les langues régionales et leur enseignement dans le cadre de l'article 75-I de la Constitution. En conclusion, les représentants d'Eskolim demandent à être reçus dans les meilleurs délais par M. le Premier Ministre et M. le Ministre de l'Éducation Nationale afin d'aborder ces différentes problématiques.